Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse

Herausgeber: Union syndicale suisse

Band: 69 (1977)

Heft: 3

Artikel: Pas de mesures de modernisation dans les PTT sans consultation de personnel

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-385867

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 09.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Pas de mesures de modernisation dans les PTT sans consultation du personnel

Afin de protéger le personnel des postes et télécommunications contre le risque de conséquences sociales préjudiciables que comporte l'introduction de changements technologiques, des mécanismes de consultation et de négociation appropriés doivent être convenus et mis en pratique. Telle est la recommandation adoptée par une réunion paritaire qui s'est tenue à Genève, au siège du Bureau international du travail, du 8 au 16 mars 1977.
Les délégués gouvernementaux ou employeurs de 19 pays participaient, aux côtés de 19 représentants des organisations syndicales, à cette réunion paritaire de l'Organisation internationale du travail sur les conditions de travail et d'emploi dans les postes et télécommunications.
Les conclusions adoptées, une fois approuvées par le Conseil d'administration du BIT, aideront les Etats membres de l'OIT dans l'élaboration de leur politique dans le domaine de cet important service public et elles guideront l'Organisation elle-même dans son activité future concernant les postes et télécommunications.

Les conditions des changements technologiques

La réunion a estimé qu'il conviendrait de procéder à la mécanisation et aux changements technologiques dans la mesure où ils procurent des avantages aux travailleurs et réduisent le plus possible le coût des services rendus au public.
A cet égard, il conviendrait notamment de tenir compte de l'incidence des changements sur le montant des coûts supportés par le public, de la nécessité d'appliquer des normes de sécurité élevées, du besoin pour les travailleurs d'accomplir, dans un milieu de travail sain, des tâches utiles et justement rémunérées, de la protection à assurer contre les excédents possibles de personnel et des besoins de formation en relation avec la mise en service des équipements nouveaux.
La réunion a souligné la responsabilité conjointe des gouvernements et des organisations d'employeurs et de travailleurs dans tous ces domaines, ce qui suppose une communication effective et une coopération étroite entre les parties.
Ainsi, les changements technologiques importants devraient être introduits dans le cadre d'un plan de développement d'ensemble et faire l'objet de consultations permanentes au stade de la préparation et au cours de la phase de mise en œuvre.

Sécurité de l'emploi

Tout en reconnaissant que les progrès technologiques sont des conditions essentielles pour préserver l'étendue et la qualité des services, les participants à la réunion ont noté qu'ils entraînent souvent des changements qualitatifs dans les emplois et peuvent mettre en danger la sécurité de l'emploi. D'où la nécessité de prévoir, le cas échéant, un échelonnement des mesures de modernisation, de mettre l'accent, en cas d'excédents, sur des mesures volontaires de transfert ou de reclassement et, d'une manière générale, d'assurer la sécurité de l'emploi par le biais de négociations entre la direction et le personnel.
La réunion a par ailleurs évoqué les effets positifs que pourrait avoir sur le niveau de l'emploi une réduction du temps de travail total par des moyens tels qu'une retraite anticipée, des congés payés plus longs, des jours fériés payés plus nombreux, une durée de travail journalière et hebdomadaire plus courte.
Les gouvernements devraient également jouer leur rôle à cet égard en appliquant une politique active de l'emploi.

Santé, satisfaction au travail et formation

Parmi les autres mesures recommandées par la réunion pour sauvegarder les intérêts et le bien-être des travailleurs des postes et télécommunications face aux progrès techniques, figurent notamment: la mise en place de comités paritaires pour établir les programmes et fixer les priorités dans le domaine de la sécurité et de la santé; la promotion de la satisfaction au travail pour tout le personnel; l'octroi de facilités en matière de formation professionnelle et de recyclage.
«L'employeur, précisent les conclusions, a la responsabilité de prendre les mesures nécessaires... pour permettre aux travailleurs d'acquérir ou d'entretenir les qualifications particulières requises par la mécanisation et les changements technologiques.» Par ailleurs, la rémunération devrait tenir compte des qualifications nouvelles, comportant une spécialisation plus poussée.
Un rapport préparé par le BIT à l'occasion de cette réunion soulignait que les progrès techniques, tout en augmentant la productivité et en supprimant certaines contraintes, engendrent souvent une monotonie plus grande, une fatigue supplémentaire et sont à l'origine d'une insatisfaction croissante du personnel.